



# Bulletin d'information et de liaison n° 12

## Du Comité Départemental de Spéléologie et de descente de canyon de la Haute-Garonne



*Sierra de Guara –Espagne.  
Canyon du Mascun*

---

### Sommaire

---

Le nouveau logo du CDS .....	p. 2
Notre site Web .....	p. 2
Téléthon 2002 .....	p. 3
Commission Médicale .....	p. 3
Commission E.F.S .....	p. 3
Et la science avance ! .....	p. 4
Le STEKA : la déclinaison magnétique .....	p. 5
Commission Secours .....	p. 6
Spéléo secours : nouvelle convention ? .....	p. 7
Info de dernière minute .....	p. 9
Mise à jour de la fiche SSS-31 .....	p.11
Mise à jour de l'annuaire du CDS-31 .....	p.12
Le calendrier du CDS .....	p.13
En vente au CDS .....	p.13
La synthèse topographique .....	p.13
Tout sur le Téléthon 2002 .....	p.14

---

## Le mot du Président

Même si notre été pourri était l'occasion d'explorer la cavité longuement préparée l'hiver dernier ou de descendre le canyon de rêve manquant à son tableau de chasse, c'est déjà plein de souvenirs. Avec la rentrée voilà l'occasion de retrouver son univers vertical et de faire partager ses passions lors de la journée nationale de la spéléologie. Un grand merci aux participants qui ont su œuvrer à une telle réussite.

Le CDS31 s'associe au Spéléo Club d'Arbas qui organise le 7 décembre prochain une manifestation pour le Téléthon 2002. Cette journée de fête sera l'occasion de nous retrouver lors d'une traversée et autour d'un verre.

Même si la motivation des membres du CDS est moins forte que les années passées, le bureau s'engage à traiter les affaires courantes. Quoi qu'il en soit, je vous souhaite de belles explos et me tiens à votre entière disposition.

Cordialement,

**Le Président du CDS31,  
T.Valencourt**

## LE NOUVEAU LOGO DU CDS 31

Depuis l'année dernière, le CDS 31 organise un concours de logo pour donner une image de notre comité départemental de spéléologie.

Les réponses ont été peu nombreuses.

Lors de la dernière réunion du comité directeur, nous avons retenus le logo de **Sébastien DURA** du club **ATERKANIA**.



Un grand merci à Sébastien DURA pour sa participation, et suivant la décision du comité directeur, il recevra une sous combinaison en polaire PETZL et une combinaison MTDE.

Ce nouveau logo remplacera l'actuel sur tout les documents émis par le CDS 31.

## NOTRE SITE WEB

Pour les heureux possesseurs d'un système informatique et du net, **Pierre Vennarecci** nous a concocté un site Web où vous trouverez pleins d'informations pratiques sur nos activités passées et à venir.

Son adresse site:

**[www.CDS31.free.fr](http://www.CDS31.free.fr)**

Dans le but de faire vivre notre site, je vous invite donc à nous adresser vos réflexions, vos idées, vos bidouilles vos découvertes, vos topos, vos photos ...

Son adresse mail:

**[cds31@free.fr](mailto:cds31@free.fr)**

A bientôt sur le net,

Thierry Valencourt.

## UN EXEMPLE À SUIVRE ....

**Ou quand les spéléologues ariègeois protègent l'eau souterraine.**

**Du positif dans la Dépêche !**

**ARIEGE - Le gouffre de Sourroque bientôt nettoyé !**

L'eau est un bien de plus en plus menacé et les spéléologues le savent bien. Observateurs privilégiés des zones profondes du karst qui recouvrent un tiers de la région Midi-Pyrénées, leurs actions ne se limitent pas aux seules activités d'exploration. Fortement impliqué dans la protection de l'environnement, le comité départemental de spéléologie de l'Ariège, qui regroupe plus d'une centaine de spéléologues, est une association agréée par le ministère de l'Environnement. En partenariat avec le comité régional de spéléologie de Midi-Pyrénées, il participe à l'élaboration d'une banque de données des sources de pollution de l'eau grâce à un inventaire des sites menacés par des rejets sauvages. Bénéficiant du soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'Agence régionale pour l'environnement et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le comité départemental de spéléologie de l'Ariège a décidé de porter ses efforts sur la dépollution d'un gouffre du réseau spéléologique de Sourroque, situé sur la commune d'Eycheil, le gouffre du Figuier. La facilité d'accès par la route forestière et la proximité du gouffre avec le bord de la piste sont autant de facteurs accentuant le phénomène de rejets dans ce gouffre: bidons d'huile, batteries de véhicules, plastiques, ferrailles, cadavres d'animaux.

Outre le fait que cette pratique soit illégale et soit sévèrement réprimée par la loi, elle occasionne une pollution visuelle réelle dans un cadre forestier des plus agréables, récemment mis en valeur par la commune d'Eycheil. Mais il y a plus grave. En effet, l'eau dans les terrains calcaires pénètre souvent sans filtration. La pollution parvient ainsi à se propager très rapidement et peut s'étendre sur de grandes distances, voire se stocker dans des zones stagnantes pour s'évacuer plus tard et contaminer l'ensemble des nappes « aquifères ». Dans le cas du gouffre du Figuier, le constat est d'autant plus périlleux que l'entrée du gouffre constitue la perte d'un petit ruisseau rejoignant le collecteur du réseau à une profondeur moyenne de -220 m. Une coloration a permis de prouver que les eaux polluées par les rejets sur les hauteurs de Sourroque ressortent à la résurgence de Ribens, près de Moulis, après un trajet de plusieurs kilomètres (le réseau exploré jusqu'ici par les spéléologues développe au moins 10 km de galeries et de puits). Or, qui, parmi les promeneurs ou randonneurs de plus en plus nombreux à fréquenter le massif, peut dire qu'il n'a jamais bu l'eau d'une source?

S'inscrivant dans le cadre de l'opération annuelle « Printemps de l'environnement 2002 », cette opération de dépollution, qui, d'ores et déjà, a reçu l'agrément de la DIREN, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'ARPE et de l'ADEME, sera menée le dernier week-end du mois d'août par les spéléologues ariégeois et avec l'appui technique du corps des sapeurs-pompiers de Saint-Girons en matière d'extraction des déchets et de décontamination. Elle sera précédée d'une sensibilisation du grand public par l'organisation d'une soirée-conférence et la population sera invitée à venir voir ce qui se passe sur le terrain en assistant à la dépollution. Mais la première phase de l'opération consiste en une intervention auprès des élèves des classes de CM 1 et de CM 2 du groupe scolaire d'Eycheil, qui, pendant un an, avec Mme Tambini, directrice, ont réalisé un PAE (plan d'action éducative) sur la protection de l'eau. Une réhabilitation du site avec l'aide des services de l'ONF de Saint-Girons est également envisagée.

Pour en savoir plus, contacter Philippe Rouch, président du comité départemental de spéléologie de l'Ariège, Engomer, 09800 Castillon-en-Couserans, tél. 05.61.96.84.85, 05.61.92.91.01.

## TÉLÉTHON 2002

### Téléthon 2002 à Arbas.

A l'occasion du Téléthon 2002, un exercice spéléo secours est programmé le samedi 7 décembre 2002 à partir de 9H00. L'exercice se déroulera sur le massif de la coume Ouarnède situé près du village d'Arbas, il a pour but de faire découvrir le milieu souterrain à une personne handicapée. Le lieu du rendez vous est fixée devant la mairie d'Arbas.

Si vous êtes intéressé, vous devez vous inscrire auprès de

**Marcel VIGNAUX (06.08.75.95.29).**  
**Thierry VALENCOURT (06.87.22.57.80)**



A l'issue de cet exercice, un apéritif et un repas seront organisés par le foyer rural, et les bénéfices seront reversés au Téléthon 2002.

Nous comptons sur votre présence !

*Marcel Vignaux, organisateur spéléo club d'Arbas*

## COMMISSION E.F.S.

### Aide à la formation

Les demandes d'aide à la formation (cadre spéléo, canyon ou autre) sont à adresser au correspondant EFS Cyrille Martinez ou à défaut au Président du CDS.

Je vous rappelle que vos demandes doivent être le plus précise possible, elles doivent contenir le nom de la formation, le lieu, le coût, etc.

L'attribution est faite au cas par cas, suivant les motivations et l'implication spéléologique du demandeur. Lors de la prochaine Assemblée générale du CDS 31, le comité directeur proposera aux électeurs une nouvelle ligne budgétaire appelée : aide financière diverse. Cette aide financière permettra aux clubs d'acheter du matériel d'initiation (par exemple).

*Cyrille Martinez et Thierry Valencourt*

### Compte rendu d'activité des clubs : initiation, formation.

Chaque club du département recevra au mois de novembre un questionnaire afin d'effectuer le bilan formation de l'année écoulée. Ce questionnaire me permettra de faire une synthèse des actions de formation au sein de notre département.

*Cyrille Martinez, correspondant EFS*

## COMMISSION MÉDICALE

### La Grippe !

La Grippe sévit actuellement en Australie. Elle a déjà fait de nombreuses victimes. Il s'agit d'un myxovirus particulièrement virulent du genre H3N2 qui arrivera chez nous fin décembre et y restera environ 8 à 10 semaines. Comme chaque année il tuera 2000 personnes !

La Grippe à ne pas confondre avec un simple rhume est une maladie sévère caractérisée par un début brutal avec fièvre élevée, courbature, toux rebelle et fatigue. Au minimum, vous serez cloué au lit 3 à 4 jours et vous mettrez 1 mois à vous en remettre ...

Pour l'éviter, un seul moyen efficace : le vaccin qui sera disponible dès le 25 septembre jusqu'à la mi-décembre. Il vous en coûtera 6 €. Contrairement à une idée reçue, il n'y a pas d'âge pour se vacciner, le vaccin n'est pas réservé qu'aux personnes âgées.

Les personnes ayant des problèmes cardio-vasculaires, bronchiques, de l'asthme doivent se faire vacciner ainsi que tous ceux qui tout simplement ne veulent pas avoir la Grippe !

Grâce à la vaccination en 2001, on estime que 200 000 cas ont été évités.

Vous ne vous êtes jamais fait vacciner contre la Grippe ? C'est le moment ou jamais ! Osez...

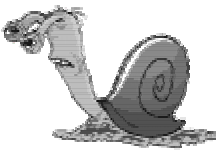
*Didier Gourmanel, médecin Comed*

## ET LA SCIENCE AVANCE ...

### Suite de l'expérience réalisée par *Daniel Quettier* au laboratoire de Moulis (Ariège).

#### Les escargots perforants (suite)

Ces escargots perforants qui trouvent nos lapiaz sur les massifs calcaires est un phénomène très mal connu.



Il a été observé dans les années 1800 à 1900. L'expérience qui va démontrer ce phénomène est lancée au Laboratoire de Moulis (Ariège). Après des recherches dans les archives, nous avons trouvé une synthèse qui a été réalisée E. Harlé et publiée dans le Bulletin du muséum d'Histoire naturelle de Paris en 1900. Ce phénomène a été présenté lors du Symposium International de Géologie à Bucarest (Roumanie) ce mois de Mai 2002, il a désormais le nom de perforation Biogéniques.

Vous trouverez ci-dessous l'article paru en 1900 dans le Bulletin du muséum de d'Histoire Naturelle de Paris.

Bonne lecture.

### Bulletin du muséum d'Histoire naturelle de Paris (année 1900)

En me promenant sur les derniers contreforts des Pyrénées dans les pittoresques environs de Salies-du-Salat (Haute-Garonne), j'ai observé souvent que des rochers de calcaire compact ou marbre présentent, par endroits, des groupes de trous cylindroïques de la grosseur du pouce.

D'après les habitants du pays, ces trous ont été creusés par des Colimaçons, et, en effet, j'y ai vu de nombreuses Hélices. Le fait m'ayant paru intéressant, j'ai prélevé plusieurs blocs assez volumineux, ayant un grand nombre de ces trous, et je les ai donnés aux musées d'histoire naturelle de Toulouse et de Bordeaux.

L'un de ces blocs provient du grand rocher Le Rocaou, situé près du lieu dit *Pranduilléou*, à 1 kilomètre en aval de Salies, mais dans la commune de Cassagne, vers l'altitude 300 mètres.

Les autres proviennent des environs de La Planère de Pey Jouan, près d'Arbas, mais dans la commune de Fougaron, vers l'altitude 900 mètres.

L'échantillon qui accompagne cette note a été prélevé aussi à La Planère de Pey Jouan.

Le creusement de trous semblables par des Colimaçons a déjà été signalé.

**M. Constant Prévost**, dans une communication à l'Académie des sciences, du **30 octobre 1854**, sur la perforation des roches calcaires attribuée à des Helix, rappelle avoir déjà signalé, depuis plus de vingt ans, mais sans succès, que des Hélices ont creusé des tubes cylindroïdes dans le calcaire semi-cristallin du Monte Pelegrino ( Sicile ). Ces tubes avaient de 8 à 10 centimètres de longueur sur un diamètre de 3 à 4 centimètres pour ceux habités par des Hélices adultes, et de 4 à 5 millimètres seulement pour ceux habités par des jeunes.

D'après l'Année scientifique pour **1858**, de **Louis Figuier**, le phénomène observé autrefois par M. Constant Prévost sur le calcaire du Monte Pelegrino ne s'est retrouvé dans aucune autre localité.

En **1861**, **Bouchard-Chantereaux** a publié, dans les Annales des sciences naturelles ( Zoologie ), une

intéressante note avec planche au sujet de ses observations sur les Hélices saxicaves du Boulonnais.

Bouchard-Chantereaux y a exposé avoir découvert, dans un bois, à quelques kilomètres de Boulogne-sur-Mer ( Pas-de-Calais ), des rochers de calcaire dur perforés par des Hélices. Leurs trous sont circulaires, de 12 à 15 centimètres de profondeur.

Ils sont disposés par groupes sous les rochers ou sur celles de leurs faces qui ne sont pas exposées au mauvais temps, et ils ont une pente plutôt montante que descendante, dispositions qui ont toutes ce résultat capital, d'empêcher que les trous ne soient envahis par l'eau et leurs occupants noyés.

L'Hélix qui creuse ces trous est *L'Hélix hortensis*. Ces trous lui servent à hiverner, et elle creuse, pendant l'hivernage, au moyen d'un suc acide et à raison, parfois, de 1 centimètre dans un seul hivernage.

Ne m'étant jamais occupé de conchyologie, je n'ai pas recherché si ces études ont été continuées; mais j'ai constaté que les nombreuses personnes qui ont vu mes blocs de rochers perforés ont été fort surprises et n'avaient aucune idée du phénomène en question.

Il m'a donc semblé qu'il n'était pas sans intérêt de le signaler.

Le rocher Le Rocaou n'est pas le seul, aux environs immédiats de Salies, où j'ai vu ces trous. Il y en a quelques-uns, presque en face, sur l'autre rive du Salat, dans le rocher qui surplombe la grotte de l'instituteur, près de Maridou, commune de Mazères.

Le premier rocher est exposé au soleil, en plein Midi; le second est orienté à l'Est et se trouve en sous bois.

Ces trous sont fort communs dans le massif calcaire d'Arbas, à quinze kilomètres environ de Salies; ils abondent dans la forêt de hêtres de La Planère de Pey Jouan, de 800 à 1000 mètres d'altitude, dans celle de Coume-Clare, commune de Saleich, aux mêmes altitudes; au sommet dénudé du Roc Maléchart, altitude : 1109 mètres.

Au printemps dernier, les trous des environs immédiats de Salies contenaient beaucoup d'occupants. Mais lorsque, au mois d'août, j'ai voulu en extraire quelques-uns pour en faire déterminer l'espèce, j'ai eu peine à en trouver.

Tous étaient partis, à l'exception de quelques infortunes qui, en se retournant dans leurs trous, s'y étaient coincés et ne pouvaient plus bouger. Je les ai extraits avec difficulté et les ai envoyés à un savant malacologiste de mes amis, **M. Paul Fagot**.

Ce sont, d'après lui, des *Helix nemoralis Linné*.

Les retardataires étaient bien plus nombreux dans les trous situés en sous bois et à plus grande altitude, de La Planère de Pey Jouan et de Coume-Clare. J'en ai recueilli de nombreux sujets qui, d'après **M. Fagot**, sont des *Helix hortensis Muller*.

**Mr Fagot** a ajouté que cette seconde espèce est plus montagnarde que la première; que, d'ailleurs, plusieurs auteurs réunissent ces deux espèces en une seule. Les Hélices en question des environs immédiats de Salies sont de taille sensiblement plus forte que celles du massif d'Arbas et, fait très concordant, les trous sont généralement plus gros à Salies que dans le massif d'Arbas. Les trous sont de la grosseur des Colimaçons qui les creusent et les habitent, ou, plutôt, un peu plus gros. Cependant je n'ai pas vu, comme **M. Constant Prévost**, des trous de très petit diamètre pour les très jeunes sujets.

Les trous ont tous la grosseur du pouce ou du gros doigt.

Leur profondeur, comme **Bouchard-Chantereaux** l'a observé à Boulogne-sur-Mer, ne dépasse guère 12 à 15 centimètres. Peut-être, dans certains cas au moins, cette limitation du creusement n'est-elle qu'apparente et provient-elle de ce que, souvent, les parois qui séparent chaque ouverture de ses voisines sont minces et que, par suite, elles sont détruites, à l'entrée, par les actions atmosphériques, aussi vite que le fond est creusé par les Colimaçons, de sorte que la surface du rocher s'avance vers l'intérieur à mesure que le fond des trous pénètre plus en avant ?

Souvent, dans un tube qui remonte parallèlement à la surface du rocher, toute la paroi extérieure a été détruite et le tube est devenu une gouttière. A force de creuser, les Colimaçons percent la cloison qui séparent les trous les uns des autres ou de l'extérieur; ce qui reste de cloison se termine alors par une partie mince comme une feuille de papier.

A Salies et à Arbas, les trous sont groupés, généralement en grand nombre, sur de petites surfaces. Ainsi, par exemple, une surface de 0m 30 sur 0m. 30 en sera criblée, ou bien encore une surface de 0m 30 de haut sur un mètre de long. Les surfaces à trous ne sont donc pas bien grandes, mais, le plus souvent, il y en a plusieurs sur le même quartier de rocher. Je n'en ai vu que dans du calcaire dur ou du marbre. Les Colimaçons choisissent des parois verticales ou bien le dessus de parois en surplomb, et leurs trous vont en remontant, de manière à éviter l'introduction de l'eau. Dans le massif d'Arbas, leur action est des plus actives et transforme en une sorte de dentelle, sur 0 m 95 ou 0 m. 30 de largeur, le dessous de beaucoup de rochers surplombants.

Cette note était déjà envoyée lorsqu'on m'a indiqué des observations sur une roche perforée par des Escargots, publiées par **M. Stanislas Meunier** dans le *Naturaliste* du **1<sup>er</sup> janvier 1900**

– Il s'agit d'un calcaire de Constantine ( Algérie ) creusé par des *Helix aspersa* pendant leur repos estival, fait signalé peu avant par **M. Bretonnière** dans les Comptes rendus de l'Académie des Sciences du **1<sup>er</sup> octobre 1888**. **M. Stanislas Meunier** ne cite pas d'autre cas, ce qui me confirme dans l'idée que ce phénomène a été bien rarement signalé. Il pense que ces Hélices doivent agir mécaniquement au moyen de particules siliceuses dont il a constaté l'existence en dissolvant un individu dans l'acide sulfurique.

**Je regrette que mon passé géologique m'ait si mal préparé à étudier davantage cette intéressante question.**

## COMMISSION STEKA

### La déclinaison magnétique... par *Sylvestre Clément*

#### Quelques définitions et méthodes de calcul :

La déclinaison magnétique (mg) est un angle qui varie entre le Nord Magnétique et le Nord Géographique. Cette variation est indiquée sur chaque carte IGN. Elle est fiable seulement que pendant quelques années après l'édition de la carte (c'est notamment pour cela qu'il y a régulièrement une nouvelle édition qui réajuste la déclinaison). Si on prend comme exemple la carte de 1986, au 01/01/86 la déclinaison magnétique est de 3.80 grades et elle diminue chaque année de 0.16 grades donc au 01/01/95 elle est de  $(3.80 - 0.16 \times 9)$  **2.36** grades. Maintenant on prend comme repère la carte IGN de 92, au 01/01/92 la déclinaison magnétique est de 2.96 grades et elle diminue de 0.16 grades donc au 01/01/95 elle est de **2.48** grades. On a donc deux valeurs différentes pour la même date 2.36 et 2.48 gardes.

#### **Pour chaque calcul on doit prendre la carte la plus proche de la date de la topo.**

Beaucoup de spéléos utilise le **Nord Lambert**. L'angle entre le Nord Géographique et le Nord Lambert ne varie pas, il est **constant** (super !). Sur la Coume il est de 1,11 grades. Cet angle s'appelle la **convergence des méridiens**. Pour avoir la différence entre le Nord Magnétique et le Nord Lambert, on enlève 1,11 grades au calcul de la déclinaison magnétique.

#### **En fait, la déclinaison magnétique n'est que la différence entre le Nord Magnétique et le Nord Géographique, pas avec le Nord Lambert comme souvent on a tendance à le dire.**

Sur les anciennes cartes, cet angle était noté, aujourd'hui, il faut le calculer, vive le progrès !  
Calcul de la convergence des méridiens, il y a au moins trois solutions :

1- graphique, tracer des lignes verticales suivant le quadrillage Lambert (le plus près possible du bord de la carte et lire avec un rapporteur l'angle entre le quadrillage Lambert et le bord de la carte, méthode peu précise.

2- se procurer une vieille carte...

3- par un petit calcul très simple :

La zone Lambert 3 (pour la Coume) a pour code 49 (donnée de l'IGN). Prendre le repère (par rapport au méridien de Paris) en grade vertical sur la carte, indiqué sur les bords de la carte, pour la Coume on prend 1.60 gardes.

$$\text{Sin } 49 \times 1.60 \text{ grade} = 1.11 \text{ grades}$$

Pour un massif plus à l'ouest de la Coume, on prendra 1.70 ou 1.80 gardes...

Nous vous proposons les valeurs suivantes, c'est une moyenne, car il est très difficile, comme nous l'a vu au-dessus de déterminer une valeur exacte.

Il faut savoir que quelques dixièmes de grades de différence sur une topo ne vont pas changer grand chose à une topo.

Que l'on prenne -2.41 ou -2.25 gardes, la différence finale est minime. Elle sera plus visible nord/sud qu'ouest/est.

## COMMISSION SECOURS

### Se blesser 'sous terre' c'est désormais interdit !

Depuis 1979, une convention lie la Fédération Française de Spéléologie (F.F.S) au Ministère de la Défense et de la Sécurité Civile (D.D.S.C). Celle-ci définit le rôle et la qualité des membres du Spéléo Secours Français (S.S.F) dans le schéma de la Sécurité Civile. Cette convention est ensuite reprise au niveau des départements Français et s'accompagne auprès des préfetures d'un second document intitulé « Plan de Secours ». Le Plan, définit les procédures d'intervention, les moyens humains et matériel disponibles sur le département, en limitrophe...

Courant juin, Monsieur Sappin, haut fonctionnaire du Ministère de la Défense et de la Sécurité Civile, anciennement Préfet du département du Lot (du temps des Vitarelles... et Directeur de la D.D.S.C au lendemain de cette opération) assigne la Fédération Française de Spéléologie.

La teneur de son courrier laisse pantois, il met en demeure la F.F.S, de bien vouloir signer sa nouvelle proposition de convention (telle qu'elle se trouve définie par ses services et sans discussion possible) sans quoi, il dénoncera la convention nationale en vigueur depuis 1979, modifiée en 1985. L'ultimatum est posé au 31 juillet 2002 !

Le Spéléo Secours Français (commission nationale de la F.F.S) refuse en bloc ce chantage odieux et manigancé, la Fédération suit, contrainte à cela par le vote des grands électeurs réunis en Assemblée Générale le 02 juin 2002 à Paris.

Les conséquences qui découlent de notre refus à signer une convention inadapté ne se font pas attendre. Le 26 août 2002, un courrier émanant de Monsieur Sappin arrive dans toutes les préfetures du territoire. Celui-ci signifie l'abrogation de la convention nationale de 1985 (convention, qui je précise à nouveau, visait à définir le rôle et la qualité des membres du Spéléo Secours Français dans le schéma de la Sécurité Civile). Mais ce n'est pas tout, il s'agit-là d'un règlement de compte finement planifié poussé à la roue par, on se demande bien qui ? et qui vise bien à éradiquer purement et simplement les spéléologues du schéma secours de la Sécurité Civile !!!

Tout y est, la toile de fond de ce courrier n'omet aucun point, je vous en laisse juge :  
(extrait du courrier de Mr Sappin émis le 20/08 vers les préfetures françaises)

*...du fait du non aboutissement des négociations (je précise qu'il n'y a jamais eu de négociation mais seulement une position unilatérale de la part de la DDSC)...la convention nationale et toutes les conventions départementales sont abrogées...*

*...dorénavant la sollicitation d'intervenants du Spéléo Secours Français se fera dans le cadre de la réquisition (arrêtés nominatifs)...(Sous entendu : seront traitées sans l'intervention des spéléos, toutes opérations qualifiées de bénignes par les C.O.S (Commandant des Opérations de Secours, Sapeur Pompier dans la grande majorité des cas)*

*...pour le règlement des dépenses....ce sont les communes bénéficiant des moyens de secours qui devront assumer la charge financière de ladite opération...(soit les frais facturés par les spéléos qui seraient dorénavant à charge du Maire de la commune sur laquelle se déroule l'opération de secours, imaginez donc la suite...)*

*le commandement des opérations de secours (C.O.S) s'ap-*

*plique pareillement en surface qu'en milieu souterrain... (Ainsi la nécessité de requérir à des spécialistes issus du Spéléo Secours Français les placera clairement sous la direction du C.O.S, non spéléo pour 99% des cas. Il n'est plus question dans cette nouvelle définition, d'une direction des opérations souterraines confiée à un Conseiller Technique formé à cet effet comme cela l'était jusqu'à présent)*

*...D'autre part...aucune vacation de Sapeurs Pompiers volontaires ne peut être versée aux spéléologues du Spéléo Secours Français...dés lors qu'ils n'ont pas la qualité de Sapeurs Pompiers volontaires. (je précise que le Spéléo Secours n'a jamais demandé de vacations de Sapeurs Pompiers (S.P), mais une indemnité équivalente à une activité professionnelle similaire dans le cadre unique d'opération de sauvetage réel, cela en se conformant aux textes généraux de la réquisition française)*

*...Dans le cas où les membres du Spéléo Secours Français refuseraient d'obtempérer à la réquisition, vous appliquerez l'article...de la non assistance à personne en danger...(Depuis 1977 le Spéléo Secours Français s'applique à exercer au mieux sa spécialité unique et incontournable. Depuis 1979 jusqu'au courrier de M. Sappin en date du 20 août 2002, le schéma de la Sécurité Civile Française nous a toujours reconnu comme tel. Du jour au lendemain cette même Protection Civile ne nous reconnaît plus, mais exige notre disponibilité le cas échéant. (Vous ne servez plus à rien mais restez donc bien par là où...)*

### Les conséquences de ce courrier :

Les préfetures sont tenues de mettre en application des directives émanant de leur ministère de tutelle.

Il va de soi qu'une grande majorité d'entre elles se trouvent aujourd'hui dans l'embarras et l'incompréhension la plus totale. Je parle bien entendu là, des départements disposant d'une convention et d'un plan de secours fonctionnel (quelques 55 départements sur l'ensemble du territoire) qui se voient ainsi du jour au lendemain démunis de leur convention. Aujourd'hui, ces préfetures mettent le frein (seules 6 ont à ce jour agit dans le sens du Ministère dénonçant les conventions ou demandant aux Conseillers Techniques de bien vouloir leur remettre des listes de personnels civils dans le cadre d'une éventuelle réquisition nominative). Les autres, attendent de voir les choix que prennent les préfetures les plus audacieuses (certaines travaillent déjà sur la rédaction de nouvelles conventions arrondissant les tournures afin de coller avec le courrier de la DDSC, sans occulter le SSF, loin de là leur idée). D'autres, se contentent pour le moment de récupérer des informations afin de mieux analyser les causes ayant menées à ce blocus.

Messieurs les Préfets ne sont pas dupes face à la manœuvre en cours, une mise en pratique in extenso des directives les mènerait inévitablement, dans leur rôle de D.O.S. (Directeurs des Opérations de Secours), à des situations de crises difficiles à gérer dans le cadre d'accident complexe : débauche de moyens humains

et de matériel de la part des S.P (le surnombre étant le seul moyen de répondre à une déficience de compétence), d'où une incidence financière de fait importantes et imputables aux communes dans un futur proche, impossibilités pour ces dernières de prendre en charge de tels frais, et de fait la mise en application de l'article 54, permettant aux communes d'exiger tout ou partie des frais inhérents à une opération de secours sur leur commune auprès du (ou des) bénéficiaire(s) des secours. Phase terminale qui ne saurait être sans conséquence pour la libre pratique de nos activités (devinez donc la réaction de nos assureurs).

Mais bien heureusement nous n'en sommes pas encore là. Aujourd'hui, le SSF informe à outrance afin que la sensibilisation soit maximale (préfets, maires, députés, sénateurs...). Nous sommes incontestablement les moins chers (rappelons que le spéléo s'équipe, se forme, se spécialise, se forge une expérience de terrain et entretient sa compétence à ses frais et non sur le dos du contribuable).

Le spéléo apporte aussi sa contribution à l'état, l'économie qui tourne autour de notre activité est non négligeable pour de nombreuses petites communes que nous fréquentons : économie locale (proche et sur les sites de pratique : restaurants, épiceries, stations service, structures commerciales de prestations de services...), économie publique (tout ce qui touche à la gestion de l'eau et du patrimoine souterrain sur laquelle nous contribuons quotidiennement au travers de nos instances : études pour captages, initiatives de dépollution, contribution aux études préalables à des constructions routières...), économie culturelle (archéologie, histoire de la spéléologie en France : Grottes ornées, littérature historique ou technique...), économie industrielle et technique (conception, distribution de matériel, élaboration de techniques qui ouvrent aujourd'hui de multiples débouchées : travaux de hauteur, secours...)

Bref, la spéléologie est riche, très riche de part la diversité des domaines sur lesquels elle s'étend, n'oublions pas cependant que la compétence secours à toujours été un des piliers fondateurs et fédérateurs de notre Fédération. C'est notre devoir à tous que de s'unir pour la défendre aujourd'hui.

Pour que demain le prochain accidenté du milieu souterrain ne subisse pas les conséquences de cette « guéguerre » absurde des pouvoirs, trois consignes incontournables :

1. – Informer immédiatement de tout accident ou problème rencontré le Spéléo Secours Local (Conseillers Techniques, n° sur votre carte Fédérale) ou National (c'est bien aujourd'hui le seul cas de figure qui vous permettra d'être assuré de son engagement opérationnel)
2. – Se rapprocher de vos structures départementales, l'union des moyens humains et des compétences diverses est nécessaire dans la conjoncture actuelle, les dossiers à défendre sont nombreux et sensibles pour l'avenir.
3. – Sensibiliser et informer (amis, élus...) sur des dérives telles que la gratuité des secours ou l'ingérence des moyens de secours. C'est le devoir de tous.

Vous souhaitant bonne réflexion,

*Bernard Tourte*, commission secours du CDS 31.

## LE SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS : VERS UNE NOUVELLE CONVENTION ?

Vous le savez très certainement, la convention nationale du spéléo secours français a été dénoncée par le directeur de la sécurité civile M. SAPPIN. Ce qui peut remettre en cause le fonctionnement de la société de secours en France. Alors est ce le début d'un combat inégal : le pot de fer contre le pot de terre ?

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de réunion du Comité directeur de la SSF. Cette réunion nationale s'est tenu le 28 et 29 septembre 2002.

Point sur la situation ...

**PREAMBULE : POURQUOI LE SEUL FONCTIONNEMENT DEBILE PRECONISE EN FRANCE SUR LE SECOURS SPELEO (Celui du département du LOT) SERT-IL DE MODELE ET EMPOISONNE L'EXISTENCE DE TOUT LE PAYS ? ? ? STATUT du SSF en QUESTION ?**

La D.D.S.C. a envoyé au Préfet le 20 août 2002 une lettre leur déclarant **l'abrogation de la Convention Nationale** de 85 entre DDSC et FFS et une préconisation de fonctionnement lors d'opérations de secours sous terre. Nous avons reçu la même teneur de ce message à la FFS avec une autre lettre de monsieur Sappin envoyée au président de la FFS le 5 septembre 2002.

### Situations des départements :

Surprise du ton de la lettre dans de nombreuses préfectures et SDIS, questions sur nos intentions sachant que les réquisitions individuelles préconisées ne sont pas opérationnelles.

Le mode d'emploi inquiète les préfectures parce que cela se fera au détriment des victimes surtout lorsqu'ils savent que les moyens pompiers sont inexistantes ou au mieux insuffisants.

40 départements se sont inquiétés de ces dispositions et ont programmé en préfecture des rencontres avec les spéléos pour convenir des dispositions à prendre.

A ce jour 30 septembre 2002 :

- Aucun plan de secours n'a été dénoncé par les Préfets,  
- 1 préfet a écrit au CDS pour abroger la convention et les arrêtés de nomination des CT : le 04 ( Alpes de Haute Provence)

- 3 préfets ont confirmé l'abrogation de la convention mais maintenu le plan de secours et la nomination des CT en reprenant les termes de la lettre de Sappin pour dire que les spéléos seront réquisitionnés individuellement : le 40 (les Landes), 53 (la Mayenne), 09 (l'Ariège)

Nos interlocuteurs en Préfectures, unanimement, sont surpris de la teneur de ce courrier, désapprouvent la démarche de la DDSC (iront-ils jusqu'à l'écrire ?) ; savent que la réquisition individuelle est inapplicable en pareilles circonstances.

### Positionnement des Spéléos :

Dans un premier temps, rassurer les Préfets sur notre volonté de collaborer comme acteurs de la Sécurité Civiles et que s'il y a une volonté départementale à travailler en partenariat en reconnaissant notre spécificité et notre place le dispositif Préfecture-SDIS-Spéléos peut trouver un fonctionnement intelligent et efficace dans une convention départementale. (démarche possible par les CT et lettres du SSF aux préfets après accord des CT)

Les SDIS questionnés la dessus et qui ont répondu, disent leur impossibilité de signer une convention en l'absence d'une convention nationale et renvoient sur une convention avec le Conseil Général. Confirmation dans 3 départements : le 24 (Dordogne), le 21 (Côte d'Or), le 11 (l'Aude). Nous sommes dans une phase transitoire en envisageant la maintenance du fonctionnement antérieure s'il est possible.



Là où il y a la volonté de travail en commun nous ferons ; là où nous ne sommes plus pris en compte une autre attitude est à adopter.

Aussi nous avons à :

- indiquer une conduite claire pour les CT et les sauveteurs (lettre au CT ci après) ;
- écrire aux préfetures depuis le niveau national SSF.
- sensibiliser les élus pour qu'ils soient le relais d'une situation aberrante à tous les niveaux auprès des instances de l'Etat (départemental, régional, national)
- prévoir une rencontre des élus de la FFS pour envisager les actions politiques possibles dans les CDS, les régions et au niveau du CD FFS. Rencontres programmés le WE du 12 et 13 octobre 2002, avant le CD FFS du 26 et 27 octobre 2002.

#### **Côté administration :**

Les préfets sont les garants des plans de secours dans leurs départements et s'appuient sur ce qui existe en tenant compte des directives nationales. Ils comptent sur les spéléo.

Les pompiers préparent en ce moment la " spécialité " spéléo et le référentiel formation équipier et chef d'équipe. Le tout doit être bouclé avant fin 2002 (d'après information officier de pompier). Ils comptent sur la technicité des GRIMP pour assurer seuls les secours spéléos. Pour la partie plongée souterraine, les pompiers de Paris sont sur les rangs.

Une certaine partie de leur hiérarchie poursuit le rêve d'hégémonie dans le domaine des secours jusqu'au rêve suprême d'être calife à la place des préfets. On constate que leurs services juridiques grignotent les articles de loi qui leur font gagner du terrain dans cette ascension vers la toute puissance du secours. Heureusement ça ne fait pas l'unanimité chez les sapeurs pompiers.

Les gendarmes n'interviendront que sur réquisition du Procureur.

#### **Un point tragique de l'histoire et d'autres ...**

En 1985 dans l'Aveyron l'équipe SSF se voit refuser pour la énième fois une convention reconnaissant leur existence.

Ils posent la démission de leur équipe au Préfet du département. Le SDIS s'empare du problème et accentue le cycle de formation des pompiers en secours spéléo. Le 13/01/1986 ils se rendent à l'aven de Mas Razals pour un entraînement. L'un d'eux pour une raison inconnue chute dans le puits d'entrée et fait une chute de 105 m. Son corps sera sorti par le SSF 12 qui sera alerté dans la demi heure qui suit. (publication SSF " les accidents en milieu souterrain de 1986 à 1997, p : 43)

Une convention est signée pour le SSF 12 qui retrouve ses prérogatives.

En 99 aux Vitarelles nous insistons pour intervenir : quelques spéléos ont la vie sauve aujourd'hui.

En 2001 aux Fontanilles nous faisons intervenir le Préfet pour obtenir les moyens de poursuivre les recherches : le plongeur est retrouvé vivant à quelques minutes près.

Des exemples y en aurait des pages.

#### **Pour que l'histoire ne se renouvelle pas,**

Nous voulons tenter que nous soit donné un statut conforme à notre compétence et à notre engagement comme acteurs de la sécurité civile. Il y va clairement de la vie des victimes et de celles des sauveteurs. Le premier gros problème est que les décideurs n'y connaissent rien et n'ont pas conscience de la gravité de ce qu'ils font.

**Pour faire du secours spéléo, il faut d'abord être spéléo !**

#### **A l'ordre du jour du comité directeur de la FFS:**

Il y a quelque chose à tenter pour interpeller le Ministre de l'Intérieur sur le statut de la commission secours de la FFS (le SSF).

Signifier que les dispositions prises par monsieur Sappin ne sont pas applicables, de l'avis unanime des préfets. L'Etat ne peut se contenter, pour le secours en milieu souterrain, d'un dispositif d'essai et insuffisant lorsqu'il a les moyens de réussir autrement et de façon immédiat. Le SSF a demandé depuis un an aux CT et leur CDS d'interpeller les députés et élus pour qu'ils soient sensibilisés au problème et agissent sur le plan local et sur un plan législatif. Nous fournissons les éléments techniques aux CT et proposons une rencontre les 12 et 13 octobre pour avancer sur ce point. L'objectif dans l'intérêt des victimes et des sauveteurs étant d'obtenir la place logique qui nous permettent d'assurer la gestion de la partie souterraine. Le CD de la FFS peut envisager d'autres pistes d'action en direction des DDJS, du Ministère JS ou du ministre de l'Intérieur, Premier Ministre ou Président de la République.

Par contre ! ! ! si un fédéré ou non, un étranger ou un quidam accidenté sous terre a le temps d'attendre et peut prétendre à des essais de la part des sauveteurs puis à une lourdeur exceptionnelle dans la mise en place des secouristes efficaces ; si laissé vivant par ses collègues le dispositif légal permet de le retrouver mort quelques jours après, ... ne prenons pas la peine de tenter quelque chose, allons tout de suite à l'essentiel :

#### **La DDSC ne nous reconnaît plus.**

Les départements qui estiment ne plus avoir besoin de nous, nous l'écrivent et ceux qui ne nous l'ont pas encore écrit espèrent le faire dans les plus brefs délais. Des spéléos appelés en secours chez eux par des amis n'ont pas le droit de partir porter secours de leur propre chef parce que c'est de la responsabilité et du rôle de l'Etat. Comme l'Etat nous dit qu'il est désolé de ne pouvoir nous compter parmi ses partenaires et qu'il se débrouille autrement.

La FFS ne peut garder une structure aux missions illégales en son sein et nous supprimons le SSF ; la FFS ne connaît plus ni sauveteur, ni spécialiste, ni gestionnaire, ni artificier, .... elle n'est composée que de spéléologues : visiteurs ou explorateurs et scientifiques du monde souterrain et n'est pas en capacité de fournir un quelconque nom de personnel compétent en secours à l'administration qui prend enfin ses responsabilités.

Parmi ces visiteurs du monde souterrain il y aura ceux qui



sont d'accord pour attendre les " secours légaux " et les autres (je ferai partie des autres, C. Dodelin). Cette extrémité, on ne voudrait pas y arriver sans avoir tenté d'interpeller des gens intelligents et de bon sens, c'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il y a des actions à entreprendre, avec l'espoir (c'est l'intérêt de tous) quelles aboutissent. Rédaction des lettres à destination des CT, des Préfets, des députés pour le Ministre. Le tout doit arriver ce jeudi 3 octobre 2002 chez tous les CT qui seront contactés par téléphone par le SSF national pour avis. **LOI de PROXIMITE** autorisant le remboursement des frais de secours auprès des victimes. Les **décrets d'application sont en cours d'élaboration** et seront diffusés au préfecture qui feront suivre aux maires qui n'auront plus qu'à délibérer.



*Quelle action de la FFS sur le sujet ?*  
Par le biais d'élus nous devons obtenir un amendement sur le texte de loi par une application et des dispositions à la situation particulière de la spéléo. Encore faut-il le demander.

La loi n'est pas toujours faite dans l'intérêt du citoyen mais pour garantir et protéger des intérêts particuliers. Nous assistons actuellement à des démonstrations claires du sujet. (constat personnel de C. Dodelin)

#### Impayés des frais de secours

*Fontailles (2001)* : le CDS 34 sollicité par les sauveteurs nous a demandé l'attitude à avoir. Ils ont écrit une lettre avec accusé de réception auprès de leur préfecture qui refuse de payer et ne reconnaît pas la validité de la convention et renvoi sur les maires, alors que le département est clairement désigné comme le payeur. Un recours au tribunal administratif est envisagé en lien avec tous les départements ayant engagé des sauveteurs et ce avec les consignes et sous la houlette de Michel Decobert.

*Saut de la Pucelle (1999)* : pas eu de remboursement à notre connaissance. Action à envisager avec le CDS 46. Idem

*Saint Sauveur 2002* : la réquisition a été faite dans l'excellent schéma proposé par la DDSC. Les sauveteurs qui avaient eu la garantie d'être remboursés de leur frais ne le sont pas. Le SSF ayant été écarté et les sauveteurs ayant répondu à titre individuel nous ne pouvons que leur conseiller de saisir le médiateur avant de poursuivre plus avant jusqu'en justice.

Le CD FFS doit se prononcer ou non pour mandater le président de la FFS afin qu'il conduise un recours au tribunal administratif, soutenu et en concertation avec les CDS concernés.

#### Autres acteurs de la sécurité civile:

Un contact avec les secours en mer montre que nous ne sommes pas les seuls dans les problèmes qui nous occupent en matière de secours avec nos partenaires, aussi un rapprochement est envisager.

D'après les notes et quelques commentaires ajoutés de Christian Dodelin, Président du spéléo secours français, le 30 septembre 2002.

Source : *Speluncamundi, liste spéléo mail nationale*  
Synthèse : *Cyrille MARTINEZ*

## INFO DE DERNIÈRE MINUTE !

### Organisation du Téléthon : exercice secours ....

Afin que l'opération **TELETHON** prévue le **7 décembre** à **Arbas** puisse être un franc succès dans la lutte contre la myopathie, et permettre par la même occasion de faire découvrir une partie du plus grand réseau souterrain de France à **une personne handicapée** moteur ; le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute-Garonne et son incontournable compétence en sauvetage souterrain, grâce à ses techniciens de la Société de Secours en Spéléologie de Haute-Garonne, va tout mettre en œuvre pour réaliser une traversée souterraine de 5 à 7 heures d'engagement.

Pour **cette journée exceptionnelle**, le Comité Départemental, la Société de Secours et le Comité Régional de Spéléologie de Midi-Pyrénées travaillent main dans la main dans le but de trouver ensemble les moyens techniques et humains pour réussir cette opération.

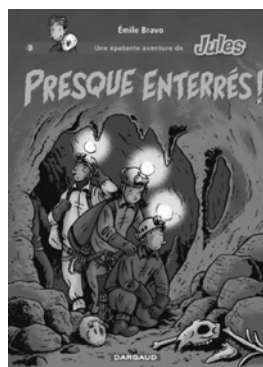
Ainsi, quelques **quarante bénévoles**, tous «Techniciens de haute voltige », se monopoliseront ce 7 décembre dans l'unique objectif **de faire partager** l'instant de quelques heures leur passion avec **olivier handicapé** moteur motivé par cette expérience.

Le président du CDS 31, *Thierry Valencourt*

### Une Bande dessinée dont le thème est la spéléo !

Voici le résumé de l'histoire :

Un groupe de quatre jeunes : trois néophytes, un spéléo et un hamster partent retrouver le fils du maire du village qui lui aussi est spéléo !



Ensemble ils explorent une cavité appelée 'la fosse Draco'. Une série d'incident les bloquent dans ce gouffre ou ils rencontrent un paléontologue lui aussi perdu ... L'alerte est donnée, les secours s'organisent, entre temps l'aventure souterraine continue y compris les découvertes ...

Cette BD décrit bien avec humour ce sport de 'taré' ou à risque comme on entend dire par les non sportifs, les journalistes et les politiques !

Alors les amateurs de BD, n'attendez plus !  
Couvrez donc chez votre Libraire préféré ...

*Info de Myriam et Jean-Paul Masip.*

*Editeur: Dragaud, auteur: Emile Bravo, titre presque enterrés*

## L'INFO QU'IL VOUS FAUT !

Le saviez vous ?

Le Ministère des sports reconduit une mesure destinée à faciliter l'adhésion des jeunes (9-18 ans) aux clubs sportifs, en remboursant tout ou partie de la cotisation demandée, soit :

- 16 euros pour toute cotisation comprise entre 16 et 45€.
- 32 euros pour toute cotisation comprise entre 45 et 90€.
- 48 euros pour toute cotisation supérieure à 90 € (ça existe ça !?).

Pour en bénéficier, il faut :

- Que la famille bénéficie de l'allocation familiale de rentrée scolaire (ARS) pour au moins un de ses enfants (même si ce n'est pas lui qui demande le coupon)
- Que le club soit agréé Jeunesse et Sport.
- Que le club ait signé une convention avec l'Association Nationale des Chèques de Vacances (ANCV)\*.

La Direction Départementale Jeunesse et Sport du Jura (qui m'a communiqué cette information) consacre 20480 € à cette opération pour les clubs sportifs du département.

Alors, on veut rajeunir les clubs spéléos ? Voici une possibilité d'offrir leur cotisation aux jeunes !

Sachons en profiter ...

(\*) Site Web : [www.ancv.com/rc/rcc/rcc8.htm](http://www.ancv.com/rc/rcc/rcc8.htm)/MiX-Mozilla-Status: 009 = 08.25.052.055

*Rémy Limagne, Président adjoint de l'EFS.*



Gouffre SC3, Pierre St Martin : un des hauts lieux de la spéléologie mondiale !

CONVOCATON

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CDS 31

**Date:** Samedi 25 janvier 2003

**Heure:** 15 H 00

**Lieu :** Arbas à la Mairie

Cher collègue,

Tu es convoqué par la présente à l'**Assemblée générale ordinaire** du comité départemental de spéléologie de la Haute-Garonne qui se déroulera le samedi 25 janvier 2003 à 15 H 00 à la mairie d'Arbas (Voir plan ci-dessous).

### L'ordre du jour est le suivant :

Rapport moral du CDS 31: point sur l'année écoulée par le Président, ses commissions, et les clubs du département,

Rapport financier du Trésorier,

Rapport des commissaires aux comptes,

Rapport d'activités des clubs,

Appel à candidature et élection des grands électeurs du CDS 31 à l'A.G. du CSR ,

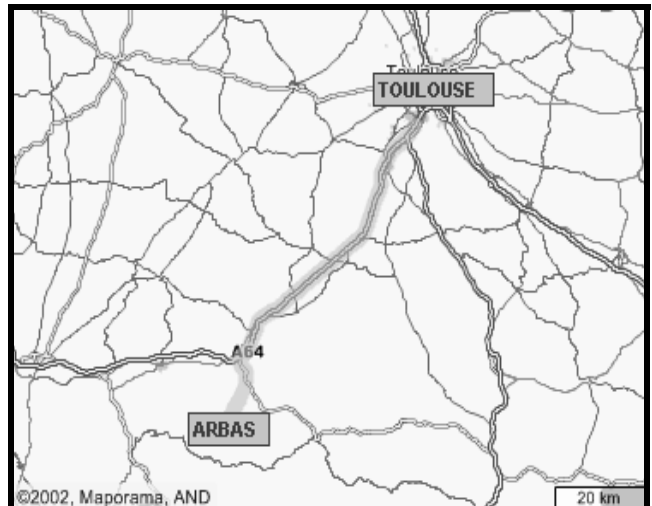
Orientation 2003: budget prévisionnel, cotisation 2003 publication,

Questions diverses,

Vers 18 H 00, un apéritif sera offert par le CDS-31.

(Prévoir le casse-croûte, une salle sera à notre disposition).

*Le président du CDS-31  
Thierry Valencourt*





# Société de Secours en Spéléologie de la Haute Garonne

23 rue Louis Parant – 31300 TOULOUSE  
(Spéléologie et Descente de Canyons)

Les conseillers techniques sont nommés par arrêté préfectoral du 23/05/95.  
Le CDS 31 est conventionné avec la Préfecture et le Conseil Général (convention du 27/06/85).  
Plan de secours, annexe du Plan ORSEC, datant du 10/01/86.

**CTA : Stéphane BOYER**

5 place Biron  
82600 MAS GRENIER  
Tel pers : 05.63.27.74.47  
Tel prof : 05.62.17.19.07  
Portable : 06.18.48.49.96  
E mail : gspy@club-internet.fr

**CTD : Maurice DUCHENE**

4 avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tel pers : 05.61.87.86.26  
Portable : 06.75.21.00.25  
E mail : mauduchene@aol.com

**CTA : Alain MATHEOS**

CTA en formation  
1 rue de l'Abbé Naudin  
31200 TOULOUSE  
Portable : 06.10.83.10.78

**CTA : Bernard TOURTE**

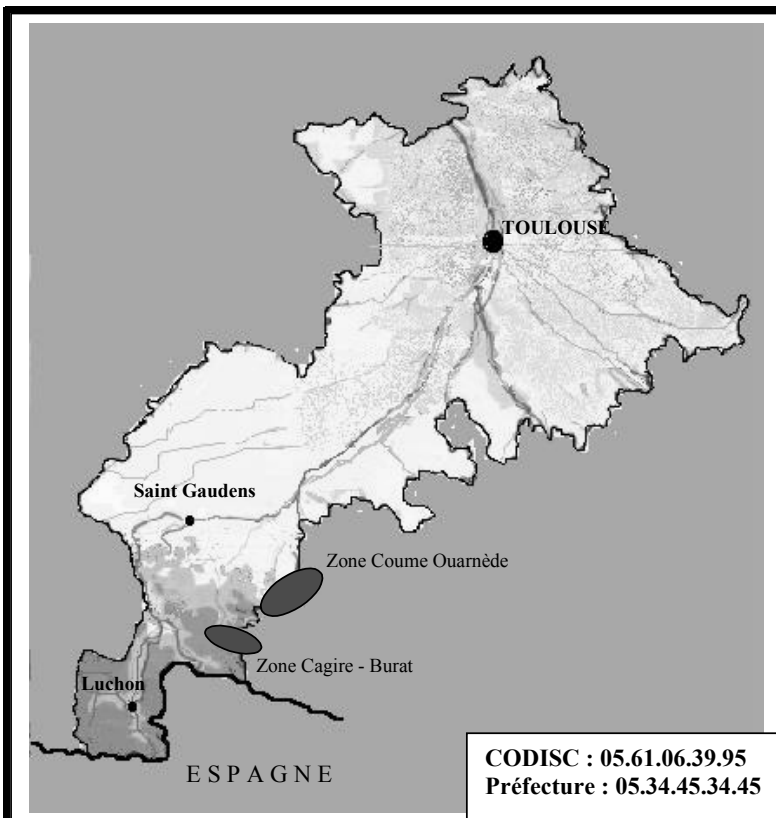
23 rue Louis Parant  
31300 TOULOUSE  
Tel pers : 05.34.60.95.63  
Portable : 06.08.75.95.29  
E mail : btourte@aol.com

**Médecin du Spéleo Secours**

Franc MENGELLE  
16 avenue Compans  
31700 BLAGNAC  
Portable : 06.07.04.13.42  
SAMU 31 : 05.61.77.24.90

**Médecin du Spéleo Secours :**

Philippe ROCHE  
Le petit Simonet  
31190 AURAGNE  
Portable : 06.74.64.19.67  
SAMU 31: 05.61.77.24.90



CODISC : 05.61.06.39.95  
Préfecture : 05.34.45.34.45

**Artificiers :**

Alain CALMELS : 06.81.55.24.33  
G. CASTELLO : 06.08.86.66.02  
Laurent LEPLAY : 06.81.52.08.67  
C. MARTINEZ : 06.18.55.56.39

**Dépôt du matériel SSS 31 :**

Georges CASTELLO  
33 rue Louis Viguier  
31140 Saint ALBAN  
Tel pers : 05.61.70.12.80  
Portable : 06.07.50.04.48

**Dépôt du matériel médical :**

SAMU 31 – CHR Purpan  
05.61.49.33.33

**Autres dépôts de matériel :**

CRS 29 Luchon : 05.61.79.83.79  
GRIMP Toulouse : 05.62.13.18.95  
PGHM Aspet : 05.61.88.40.17

**Mise à jour :**  
**Rédacteur :**

15/08/02  
Stéphane BOYER

Mise a jour 25/03/02 **Annuaire du C.D.S 31: Comité directeur, Groupe de travail C.D.S et Clubs**

## Membres du comité directeur du C.D.S 31

Nom	Adresse	Contact	Fonction
Castello Georges	74 chemin Raynal 31200 Toulouse Bât. B Appt. N°25	06.08.86.66.02 (P)	
Clément Sylvestre	Ancienne Gendarmerie 31160 Arbas	05.61.90.44.35 (D)	Commission STEKA
Gourmanel Didier	15 chemin du Barrois 31770 Colomiers		Délégué CoMED
Larroque Thierry	26 rue Jacques Prévert Appt. 421 Résidence le Chaland 31520 Ramonville thierry.larroque@agriculture.gouv.fr	05.61.10.62.53 (T) 06.21.28.20.72 (P)	Président adjoint
Laurens Jean	18 avenue de saint Jean 34360 Assignant	04.67.38.25.44 (D) 06.73.94.56.42 (P)	Trésorier
Laurent Bertrand	7 Place St Jean 31380 Garidech aterkania@free.fr	05.61.84.54.71 (D/FAX)	
Malard Anaud	Impasse des violettes - 31270 Cugnaux	05.61.92.21.75 (D)	Commission Jeune
Maksud Frédéric	9 avenue de l'observatoire 31500 Toulouse	05.61.48.98.31 (D)	
Martinez Cyrille	48 rue Hoche 31330 Grenade cyrille.martinez@cnes.fr	05.61.82.76.85 (D) 06.18.55.56.39 (P) 05.61.28.20.79 (T)	Commission E.F.S Resp. du bulletin
Morlec Cécile	967 rue Petite 31870 Lagardelle s/Lèze cmorlec@yahoo.fr	05.62.23.52.49 (D)	Secrétaire
Quettier Daniel	21 av. du Donjon 31260 Salies du Salat daniel.quettier@wanadoo.fr	05.61.91.23.35 (D) 05.61.88.44.39 (T)	Secrétaire adjoint
Tourte Bernard	23 rue Louis Parant 31300 Toulouse Btourte@aol.com	05.34.60.95.63 (D) 06.08.75.95.29 (P) 05.34.60.95.64 (fax)	Commission Secours
Valencourt Thierry	24 avenue P. Mendès France 31320 Castanet t.valencourt@free.fr	05.61.75.13.07 (D) 05.61.23.13.55 (T) 06.87.22.57.80 (P)	Président Com-
Vennarecci Pierre	24 rue Jacques Laffite 31000 Toulouse vennarrecci@free.fr	05.61.62.70.64 (D) 06.23.05.32.05 (P)	Site Internet

## Délégués des commissions ou Groupe de travail du C.D.S 31

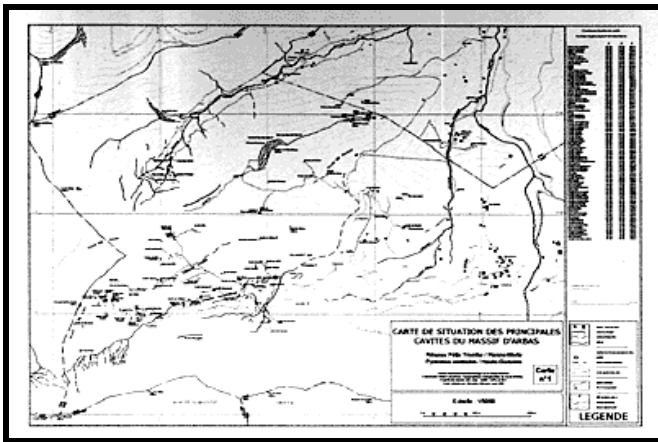
Nom	Adresse	Contact	Fonction
Jausion Georges	Chemin de Benauxe 31490 Brax	05.61.86.50.64 (D)	Responsable TOPO

## Responsable des clubs de la Haute-Garonne

Nom	Adresse	Contact	Nom du club
Boyer Stéphane	5 place Biron 82600 Mas Grenier gspy@club-internet.fr	05.63.27.74.47 (D) 06.18.48.49.96 (P)	G.S.P.Y.
Clément Sylvestre	Ancienne Gendarmerie sylvestreclement@wanadoo.fr	05.61.90.44.35 (D)	S.C. Comminges
Brouquisse François	210 rue de l'Ecole Normale 33200 Bordeaux 10 Cheminement Le Tisen 31100 Toulouse		A.S.P. AIFS 31
Guardia Jean-Paul	2 av. Delattre de Tassigny 64400 Oloron	05.59.39.00.49 (D)	Oxykarst
Laurens Jean	18 avenue de saint Jean 34360 Assignant	Voir tableau ci dessus	Cordée spéléo du L.
Legoff Didier	Le Carné 32430 Cologne	05.62.06.72.33 (D)	S.C. Airbus
Maestriperi Muriel	Izaut de l'hotel	05.61.88.44.51 (D)	A.S. Cagire
Marietta Thomas	4 place de la Résistance 31700 St Jory	05.61.27.28.37 (D)	S.C. E.P.I.A
Maynaud Luc	Quartier st. Anne 31160 Arbas	05.61.90.25.85 (D)	C.S. Arbasien
Matéos Alain	1 rue de l'Abbé Naudin 31200 Toulouse	06.10.83.10.78 (P)	Aterkania
Pelletanne Bernard	10 rue de la Fontaine du Sorbier 31470 Fonsorbes	05.62.23.72.13 (D)	T.S.C.
Quettier Daniel	21 av. du Donjon 31260 Salies du Salat	Voir tableau ci dessus	S.M.S.P.
Sabatier Philippe	1 place J-louis Puig 31700 Blagnac	05.62.75.20.61 (D)	S.C. Blagnac
Tourte Bernard	23 rue Louis Parant 31300 Toulouse	Voir ci dessus	G.S. Toulouse
Vanderborcht Luc	Ch. De Caroulet 313340 Vacquiers	05.61.84.09.95 (D)	S.C. Tarn & Girou
Vennarecci Pierre	20 rue Jacques Laffite 31000 Toulouse vennarrecci@free.fr	05.61.62.70.64 (D)	Cavernes magnétiques

## EN VENTE AU C.D.S

Carte de situation des principales cavités du massif d'Arbas.



Cette a été Carte réalisée par le STEKA : commission du CDS 31. Elle comporte :

- Plus de 80 cavités (dont les 44 entrées qui forment le réseau Félix Trombe - Henne Morte) positionnées;
- Les falaises, les ruisseaux, les pertes, les résurgences;
- Les sentiers, les habitations...

Format A0 (90 cm X 115 cm) couleur, tirage papier; 11 euros l'unité, chèque à l'ordre du CDS 31.

### Commande à adresser à :

Sylvestre Clément, Ancienne gendarmerie  
31160 ARBAS Tel : 05.61.90.44.35

**En vente en souscription dès maintenant !**  
**Livre de synthèse topographique**  
**Réseau Félix Trombe / Henne-Morte**  
**Massif d'Arbas.**

Cent quarante planches topographiques au 1/1000 des 109 kilomètres de galeries de ce magnifique réseau, le plus long de France, sont le cœur de cet ouvrage relié grand format sur papier couché. S'y rajoute plus de 100 pages de récits d'explorations, d'histoires diverses et surtout un historique 'croustillant' au travers d'un index détaillé des 500 noms de galeries, puits, salles etc. donnés par les spéléologues depuis un siècle.

Cet ouvrage est réalisé, sous l'égide du STEKA (Synthèse Topographique et Exploration du Karts d'Arbas) par Sylvestre Clément et Pierre Vennarecci.

**Sortie prévue : Printemps 2003**  
**Tarif souscription 23 € l'ouvrage.**

## LE CALENDRIER DU C.D.S. 31

05 et 06 octobre : Journées Nationales de la spéléo,

16 octobre : Réunion préparation Téléthon 2002,

07 décembre : Exercice secours à Arbas (Téléthon),

11 décembre : Réunion du Comité Directeur ,

25 Janvier 2003 : Assemblée générale du CDS 31,

15 et 16 février 2003 : Exercice secours départemental.

## LA SYNTHÈSE TOPOGRAPHIQUE ...

### Des nouvelles du STEKA

Depuis début avril la souscription pour le nouveau livre sur le réseau Trombe / Henne-Morte est lancée. Après le bouquin vert de 1982, le bouquin blanc de 1988, en 2002 se sera **le bouquin rouge** !

« L'ouverture de la souscription » a commencé officiellement lors du congrès régional Midi Pyrénées à Saint Giron. Vous avez pu voir un stand bricolé à la dernière minute (peut-être le plus ridicule du congrès, c'était notre premier Stand, l'année prochaine on fera mieux...) :

### C'était le stand du STEKA-CDS31 !

Malgré son aspect peu commercial, nous avons « vendu » plus de 40 livres. Le stand était tenu par les auteurs du bouquin (Sylvestre Clément et Pierre Vennarecci), ils ont été soutenu par Thierry Valencourt, Cyrille Martinez, Laurent Maffre, Patrick Lançon...

Vous pouvez réserver votre livre en envoyant un chèque de 23 euros (à sa sortie le livre fera sans doute 30 euros environ) à Sylvestre Clément ancienne gendarmerie 31160 Arbas, chèque à l'ordre du CDS31. La parution du livre est prévue pour le Noël 2002.

Pour le STEKA, **Sylvestre Clément**



Stand du STEKA, en pleine réflexion !  
Congrès régional Midi-pyrénées à St Giron.

.....

**Comité de rédaction** : Sylvestre Clément, Didier Gourmanel, Daniel Quettier, Cyrille Martinez, Bernard Tourte, Thierry Valencourt, Pierre Vennarecci.  
**Synthèse** : Cyrille Martinez,  
**Maquette** : encore moi !



## TÉLÉTHON 2002 à ARBAS (31) TRAVERSÉE SPÉLÉO LE SAMEDI 7 DÉCEMBRE

Depuis maintenant plusieurs années, le Foyer Rural d'Arbas s'engage contre la myopathie et pour le Téléthon, cette année en partenariat avec le Spéléo Club Arbasien, la Société de Secours Spéléologique de la Haute-Garonne et le Comité Départemental Spéléologique 31, une traversée spéléo dans le Massif de l'Arbas sera proposée à une personne handicapée.

Le Massif de l'Arbas renferme le plus grand réseau spéléologique de France, avec ses 100 km de développement et ses 1 000 mètres de dénivelés ; ce massif mondialement connu est un lieu de rencontre privilégié pour les spéléologues européens. Cette traversée permettra à une personne handicapée moteur de découvrir les différentes facettes du monde souterrain.

Une quarantaine de spéléologues participeront à cette sortie qui durera 6 à 7 heures dans le réseau Trombe Henne Morte.

La traversée, nommée «Gouffre des Indomptables, Gouffre des Hérétiques », passera notamment par la grande salle du « Trou du Vent », et descendra à moins 100 mètres .

Cette journée se veut avant tout, une rencontre humaine et fraternelle entre deux mondes. Les spéléologues par cette action, mettront, au service de la personne handicapée, leur compétence et leur savoir-faire.

### ***PROGRAMME DE LA JOURNÉE***

9 H 00 : Rendez-vous place de la Mairie d'Arbas

11 H 00 : Départ de la traversée et descente dans le Gouffre des Indomptables

Halte dans la grande salle du « Trou du Vent », où une liaison radio sera effectuée avec la surface

Fin d'après-midi : Sortie par le Gouffre des Hérétiques

20 H 00 : Apéritif et repas, salle polyvalente de la Mairie d'Arbas

***Apéritif et repas offerts aux spéléologues par le CDS (Comité Départemental Spéléologique 31)  
Possibilité de s'inscrire au repas, adulte 13 euros, enfant 7 euros, tél et renseignements : 05 61 90 62 05***

23 H 00 : Concert de musique irlandaise au Paddy's Pub

Vous pourrez découvrir des expositions sur la spéléologie dans les deux bars du village.

### **AUTRES ACTIVITÉS PROPOSÉES DURANT LA JOURNÉE**

Vente de gâteaux et de boissons chaudes

Jeu de Quilles

Vente de Paella à emporter

Pêche aux cadeaux pour les enfants

Vente de livres

Tyrolienne pour les enfants

***Des urnes recueilleront vos dons, à la Mairie et au Paddy's Pub et au bar le Pène Blaque.***

« Faire un don humain en nature, qui peut être retrouvé dans la vie de tous les jours !

Le milieu souterrain, hostile à la vie, est un moyen original de faire ressortir la réalité de l'existence des êtres.

Cette fraternité, ces sens qui sont indispensables pour exister et créer.

Le maillon n'est rien, seule la chaîne compte.

Tous ensemble, une belle journée initiatique se présente.

L'exaltation sera de rigueur dans ce merveilleux système karstique, le plus grand de France. »

***Club Spéléo Arbasien***